

MaPrimeRénov'

Mes démarches

Mon accompagnement



# Catégorie de revenus

Suivant votre revenu fiscal

Suivant le nombre d'habitant

NOMBRE DE PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE	MÉNAGES AUX REVENUS TRÈS MODESTES (Bleu)	MÉNAGES AUX REVENUS MODESTES (Jaune)	MÉNAGES AUX REVENUS INTERMÉDIAIRES (Violet)	MÉNAGES AUX REVENUS SUPÉRIEURS (Rose)
1	< 17 009 €	< 21 805 €	< 30 549 €	> 30 549 €
2	< 24 875 €	< 31 889 €	< 44 907 €	> 44 907 €
3	< 29 917 €	< 38 349 €	< 54 071 €	> 54 071 €
4	< 34 948 €	< 44 802 €	< 63 235 €	> 63 235 €
5	< 40 002 €	< 51 281 €	< 72 400 €	> 72 400 €
par personne supplémentaire	+ 5 045 €	+ 6 462 €	+ 9 165 €	+ 9 165 €



# Montant des aides

## Suivant votre catégorie de revenus

### Selon le projet

	PLAFONDS DES DÉPENSES ÉLIGIBLES	MÉNAGES AUX REVENUS TRÈS MODESTES (Bleu)	MÉNAGES AUX REVENUS MODESTES (Jaune)	MÉNAGES AUX REVENUS INTERMÉDIAIRES (Violet)	MÉNAGES AUX REVENUS SUPÉRIEURS (Rose)
GAIN DE 2 CLASSES	40 000 € (HT)	80 % (HT)	60 % (HT)	45 % (HT)	30 % (HT)
GAIN DE 3 CLASSES	55 000 € (HT)			50 % (HT)	35 % (HT)
GAIN DE 4 CLASSES OU PLUS	70 000 € (HT)				
BONIFICATION « SORTIE DE PASSOIRE ÉNERGÉTIQUE » Etiquette (Mini D)		+10 %			

Avant de réaliser leurs travaux, les ménages aux revenus très modestes et modestes peuvent bénéficier d'une avance à hauteur de **70 %** du montant de leur prime. (sous conditions)

#### Critères obligatoires pour le dispositif MaPrime Rénov' Accompagné :

- Logement âgé de + 15 ans
- Propriétaire occupant ou bailleur (pour résidence à titre d'occupation principale)
- Réaliser 2 postes d'isolation parmi 4 catégories (murs, toit, plancher bas, menuiseries)
- 2 sauts d'étiquettes énergétique minimum obligatoire
- Ne pas conserver un système chauffage fonctionnant au fioul en chauffage principal
- Installer une VMC si non existante ou défaillante ( à partir du 1<sup>er</sup> avril 2024)



La **prestation Mon Accompagnateur Rénov'** est prise en charge (la demande de subvention se fait lors du dépôt de la demande d'aide) dans la limite d'un plafond de 2 000 euros :

- 100 % de prise en charge pour les revenus très modestes (bleu)
- 80 % de prise en charge pour les revenus modestes (jaune)
- 40 % de prise en charge pour les revenus intermédiaires (violet)
- 20 % de prise en charge pour les revenus supérieurs (rose)

# Les étapes du parcours

1

**Appel à un conseiller pour connaître vos droits aux aides**

Vérification de votre éligibilité en fonction des revenus.

2

**Visite sur site d'un thermicien pour réaliser l'audit énergétique**

Evaluation des travaux à réaliser.

3

**Restitution de l'audit par le thermicien**

3 scénarios de travaux proposés avec approche financière.

4

**Appel d'offre auprès d'entreprises.**

Vérification des devis et de la qualification RGE des entreprises.

5

**Transmission des pièces nécessaire au dossier ma prime rénov auprès de l'organisme financeur**

Devis des travaux

6

**Commission de l'organisme financeur, elle contrôle votre dossier de subvention**

Vous recevez l'avis de l'organisme financeur

7

**Remise des factures afin de débloquer la subvention**

Visite sur site pour vérification du respect de l'audit

8

**Versement de la subvention**

Occupation durant 3 ans de votre logement (sous conditions)

**Attention les travaux ne peuvent démarrer qu'après cette étape**

**À cette étape les fonds peuvent être débloqués suivant votre catégorie**

# Mentions obligatoires

## Des devis

### Informations générales

- Mention « devis » ou « proposition de prix »
- Nom, adresse de l'entreprise, n° de SIRET, Assurance
- Identification précise du propriétaire : nom(s) et prénom(s) de l'ensemble des propriétaires, adresse postale ou adresse du chantier si différente
- Décompte détaillé en quantité et en prix (prix unitaire, quantité et montant (HT) de chaque prestation et produit nécessaires à l'opération prévue
- Somme globale à payer en HT et TTC en précisant le taux de TVA
- Le délai de validité du devis

MATÉRIAUX D'ISOLATION THERMIQUE DES PAROIS	CARACTÉRISTIQUES ET PERFORMANCES MINI A RESPECTER
PLANCHER DE COMBLES PERDUS	R mini 7 m <sup>2</sup> .K/W
RAMPANT DE TOITURE	R mini 6 m <sup>2</sup> .K/W
TOITURE-TERRASSE	R mini 4,5 m <sup>2</sup> .K/W
ISOLATION THERMIQUE PAR L'INTÉRIEUR	R mini 3,7 m <sup>2</sup> .K/W
ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTERIEUR	R mini 4,4 m <sup>2</sup> .K/W
PLANCHER BAS	R mini 3 m <sup>2</sup> .K/W
FENÊTRE OU PORTE-FENÊTRE	Uw ≤ 1,3 W/m <sup>2</sup> .K et Sw ≤ 0,3 ou Uw ≤ 1,7 W/m <sup>2</sup> .K et Sw ≤ 0,36



## Contact

Vous souhaitez rénover votre logement ?  
Faites appel à nos services

Sur le site [icofluides.fr](http://icofluides.fr)

Par téléphone 02 99 68 79 98

Par mail [bet.maison@icofluides.fr](mailto:bet.maison@icofluides.fr)

5 Rue Jacqueline Auriol  
Za Bellevue  
35235 THORIGNE FOUILLARD

